



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 19 septembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2024-95 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2023 (RPQS)

Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente en charge des déchets, rapporteur

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article D 2224-1, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire sera transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal en séance publique.

Suite à la présentation du rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- De **prendre** acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2023,
- D'**adopter** ce rapport.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_95-DE



Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Service déchets CCFU

Année 2023



Fior & Ussès
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



INTRODUCTION	2
A. INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. Le territoire	3
2. LA COLLECTE DES DECHETS – ORGANISATION	4
ORDURES MENAGERES :	4
EMBALLAGES – PAPIER – VERRE :	4
LES CARTONS :	4
LES ENCOMBRANTS ET D3E :	4
3. Patrimoine de collecte des déchets	5
3.1-ORDURES MENAGERES	5
3.2 - COLLECTES SELECTIVES.....	7
3.3 – VETUSTE DU PATRIMOINE DECHETS	9
3.4 - SYNTHESE DU PATRIMOINE DE COLLECTE	10
3.5 – COLLECTE DU TEXTILE.....	11
4. LES VOLUMES COLLECTES	11
4.1-ORDURES MENAGERES	11
4.2-DECHETS COLLECTES EN COLLECTES SELECTIVES.....	14
4.3-LE TRI DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE	16
4.4-VALORISATION DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE	17
4.5-LES ENCOMBRANTS & D3E.....	18
4.6-LE TEXTILE.....	19
4.7-SAPINS DE NOEL	19
4.8-SYNTHESE - COMPARAISONS	20
5. Synthèse Collecte et patrimoine	23
6. Fréquence de ramassage	23
7. Sensibilisation, communication, prévention	23
7.1 - COMMUNICATION.....	24
7.2 - PREVENTION – COMPOSTAGE.....	25
B. INDICATEURS FINANCIERS	27
1. Section de fonctionnement	27
11 -DETAIL DES COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DECHETS -	27
12-RECETTES ISSUES DES VENTE DE MATIERES ET PRINCIPAUX SOUTIENTS FINANCIERS	28
13-EVOLUTION DE LA TEOM	29
14-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION DE FONCTIONNEMENT	29
2. SECTION D INVESTISSEMENT	32
21-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION D’ INVESTISSEMENT	32
ANNEXES	33

INTRODUCTION

Depuis la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2020 et a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service environnement, tant au plan technique que financier, qui permet d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au conseil communautaire du 19 septembre 2024 avant d'être transmis à chaque maire pour présentation au conseil municipal.

Dans les quinze jours suivant la présentation au conseil municipal, le rapport est mis à la disposition du public, en Mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Préfet.

A. INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE

Située en Haute Savoie, la communauté de communes Fier & Usse (CCFU) a la compétence collective « ordures ménagères et déchets » pour ses 7 communes : La Balme de Sillingy, Sillingy, Choisy, Sallenôves, Mésigny, Lovagny et Nonglard.



La CCFU compte **16 463 habitants** (Population Insee fiche DGF 2023) et s'étend sur **6 800 ha**

2. LA COLLECTE DES DECHETS – ORGANISATION

Le schéma de collecte de la CCFU est organisé en **6 flux** :

- **Ordures Ménagères domestiques (OMr)**
- **Emballages et papiers:** bouteilles plastique, cartonnettes, briques alimentaires, boites & canettes aluminium et acier, journaux, magazines, revues, papier bureau.
- **Cartons** domestiques et professionnels
- **Verre**
- **Le textile**
- **Encombrants et D3E**

ORDURES MENAGERES :

La collecte est réalisée en porte à porte (PAP) et en apport volontaire (AV) et en apport volontaire.

EMBALLAGES – PAPIER – VERRE :

La collecte est réalisée en apport volontaire exclusivement par des contenants de 4 ou 5 m3.

LES CARTONS :

Les cartons professionnels sont collectés individuellement en bacs roulants 700L tous les mardis.

Pour certains professionnels, gros producteurs de cartons, ou lorsque techniquement la collecte en bac n'est pas possible ou justifiée, des bennes de 9 m3 sont mises à disposition.

Les cartons des particuliers sont collectés en apport volontaire en colonnes aériennes de 5 m3.

LES ENCOMBRANTS ET D3E :

Chaque année, la CCFU organise une collecte des objets encombrants en porte à porte, elle a lieu sur la période octobre/novembre. Les usagers déposent leurs objets à l'emplacement habituel de leur conteneur à ordures ménagères. Les objets doivent être sortis la veille du jour de collecte.

La collecte des DEEE est effectuée en points de regroupement sur chacune des communes du territoire en même temps que la collecte des encombrants. Durant une semaine, les habitants peuvent venir déposer leurs DEEE sur ces emplacements réservés.

Les collectes sont réalisées par des **prestataires de services** :

- **SUEZ** pour les ordures ménagères en PAP et AV, fin de contrat au 31/12/2027
- **EXCOFFIER** pour les emballages, fin de contrat au 31/12/2027
- **EXCOFFIER** les cartons les encombrants et les D3E, fin de contrat au 31/12/2025
- **TRIGENIUM pour le verre**, fin de contrat au 31/12/2025
- **LA FIBRE SAVOYARDE** pour le textile.



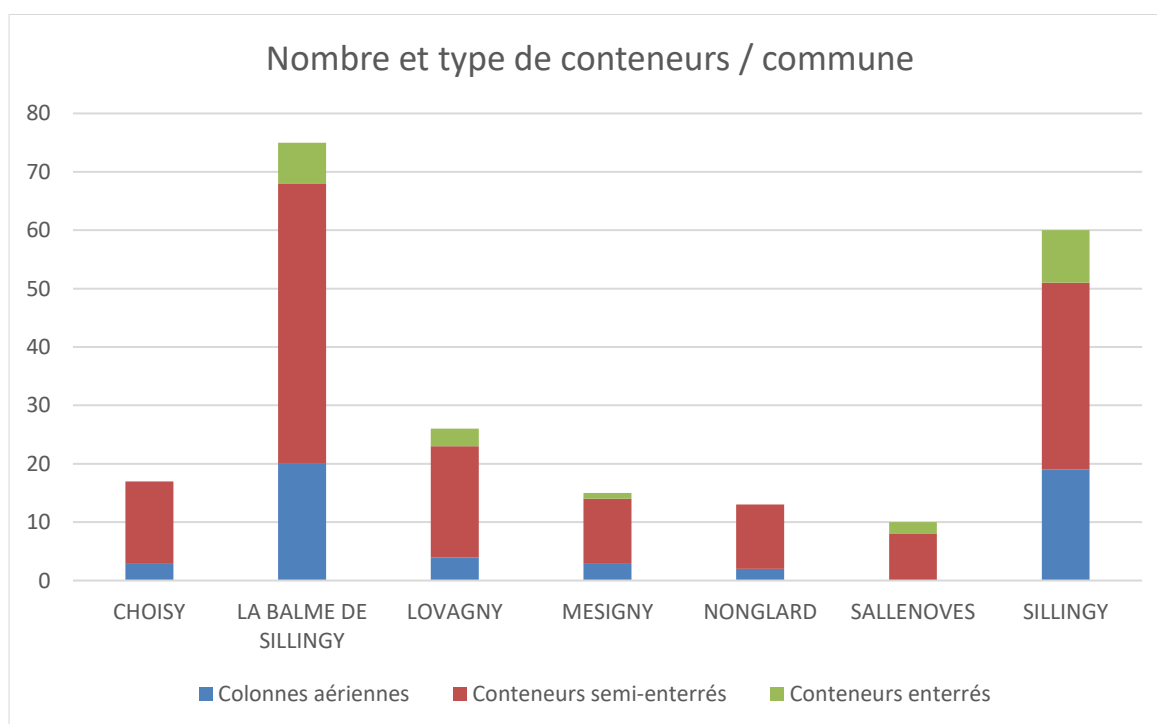
3. PATRIMOINE DE COLLECTE DES DECHETS

3.1-ORDURES MENAGERES

Le patrimoine total de la CCFU pour la **collecte des ordures ménagères** est constitué de :

- 852 bacs roulants (de 140 litres à 660 litres).
- 22 conteneurs enterrés (E)
- 143 conteneurs semi-enterrés (CSE)
- 51 Colonnes aériennes (bois ou plastiques) (AE)

Commune	Ordures Ménagères au 31/12/2023			TOTAL
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	
CHOISY	3	14	0	17
LA BALME DE SILLINGY	20	48	7	75
LOVAGNY	4	19	3	26
MESIGNY	3	11	1	15
NONGLARD	2	11	0	13
SALLENOVES	0	8	2	10
SILLINGY	19	32	9	60
Total Général	51	143	22	216

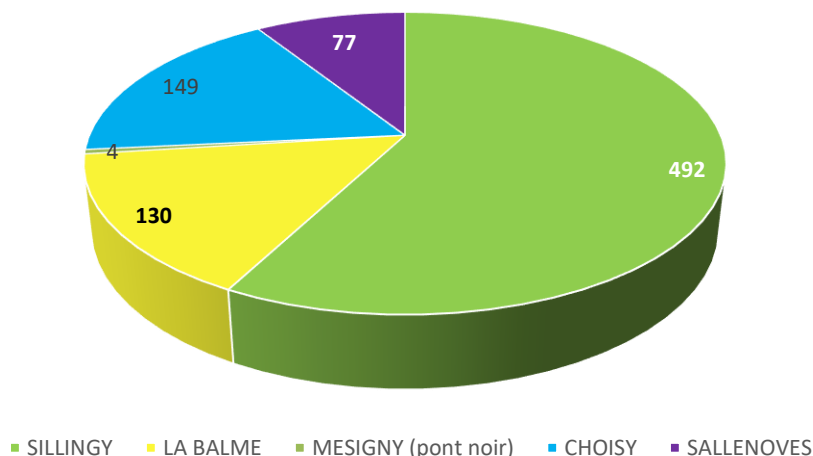


➤ **Détail des équipements ordures ménagères mis en place en 2023 :**

Commune	Nouveaux conteneurs 2023 Ordures Ménagères			
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi- enterrés	Conteneurs enterrés	TOTAL
CHOISY		3		3
LA BALME DE SILLINGY	2	5		7
LOVAGNY				
MESIGNY				
NONGLARD				
SALLENOVES		1	2	3
SILLINGY			3	3
Total Général	3	9	5	17

Commune	NOM PAV	Type conteneur	Type crochet	Marque conteneur
CHOISY	LES CRETS	CSE	KINSHOFFER	SULO
CHOISY	COMBES	CSE	KINSHOFFER	SULO
CHOISY	COMBES	CSE	KINSHOFFER	SULO
LA BALME	Octave Puthod - La Poste	AE	KINSHOFFER	ESE
LA BALME	Octave Puthod - La Poste	AE	KINSHOFFER	ESE
LA BALME	LOMPRAZ	CSE	KINSHOFFER	SULO
LA BALME	LOMPRAZ	CSE	KINSHOFFER	SULO
LA BALME	LECLERC Express	CSE	KINSHOFFER	SULO
LA BALME	RTE DES ORMES	CSE	KINSHOFFER	SULO
LA BALME	RTE DES ORMES	CSE	KINSHOFFER	SULO
SALLENOVES	DONVIER- Rte des CHENETS	CSE	KINSHOFFER	SULO
SALLENOVES	LA TATTE	E	KINSHOFFER	SULO
SALLENOVES	LA TATTE	E	KINSHOFFER	SULO
SILLINGY	FRUITIERE	AE	KINSHOFFER	ESE
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	E	KINSHOFFER	SULO
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	E	KINSHOFFER	SULO
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	E	KINSHOFFER	SULO

Répartition des bacs roulants / commune



3.2 - COLLECTES SELECTIVES

Le patrimoine total de la CCFU pour les **collectes sélectives** est constitué de **234** conteneurs dont la répartition est la suivante :

CONTENEURS MULTIMATERIAUX				
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Total général
CHOISY	2	10	0	12
LA BALME	4	29	8	41
LOVAGNY	4	6	4	14
MESIGNY	1	5	2	8
NONGLARD		8		8
SALLENOVES		5	2	7
SILLINGY	13	18	8	39
Total général	24	81	24	129

CONTENEURS VERRE				
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Total général
CHOISY	3	7		10
LA BALME	3	19	5	28
LOVAGNY	4	5	2	11
MESIGNY	1	4	1	6
NONGLARD		4		4
SALLENOVES		3	1	4
SILLINGY	9	11	4	24
Total général	20	53	13	87

CONTENEURS CARTONS		
	Colonnes aériennes	Total général
CHOISY	2	2
LA BALME	4	4
LOVAGNY	2	2
MESIGNY	2	2
NONGLARD	1	1
SALLENOVES	2	2
SILLINGY	5	5
Total général	18	18

Détails des équipements de collecte sélective mis en place en 2023 :

Conteneurs de tri installés en 2023				
	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Total général
CHOISY	2	2		4
LA BALME	2	4		6
LOVAGNY	2			2
SALLENOVES	1		3	4
SILLINGY	2		3	5
Total général	5	12	3	21

Commune	NOM PAV	Flux	Type conteneur	Marque conteneur
CHOISY	CHEF LIEU	CARTON	AE	SULO
LOVAGNY	CHEMIN DE LA FRUITIERE	CARTON	AE	SULO
SALLENOVES	CH BALLAISON - POMPIERS	CARTON	AE	SULO
SILLINGY	SEYSOLAZ - ALLEE DU MEUNIER	CARTON	AE	SULO
CHOISY	STADE FOOT	MULTIMATERIAUX	AE	QUADRIA
LA BALME	Octave Puthod - La Poste	MULTIMATERIAUX	AE	CITEC
LOVAGNY	ENTREE OUEST - ROUTE DE NONGLARD	MULTIMATERIAUX	AE	CITEC
SILLINGY	RTE ECOLE - ECOLE PRIMAIRE	MULTIMATERIAUX	AE	CITEC
CHOISY	COMBES	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	LOMPRAZ	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
LA BALME	LECLERC Express	MULTIMATERIAUX	CSE	SULO
SALLENOVES	LA TATTE	MULTIMATERIAUX	E	SULO
SALLENOVES	LA TATTE	MULTIMATERIAUX	E	SULO
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	MULTIMATERIAUX	E	SULO
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	MULTIMATERIAUX	E	SULO
LA BALME	Octave Puthod - La Poste	VERRE	AE	CITEC
CHOISY	COMBES	VERRE	CSE	SULO

LA BALME	LOMPRAZ	VERRE	CSE	SULO
LA BALME	LECLERC Express	VERRE	CSE	SULO
SALLENOVES	LA TATTE	VERRE	E	SULO
SILLINGY	PTT BALME - VERS ECOLE	VERRE	E	SULO

AE = conteneur aérien

CSE= conteneur semi-enterré

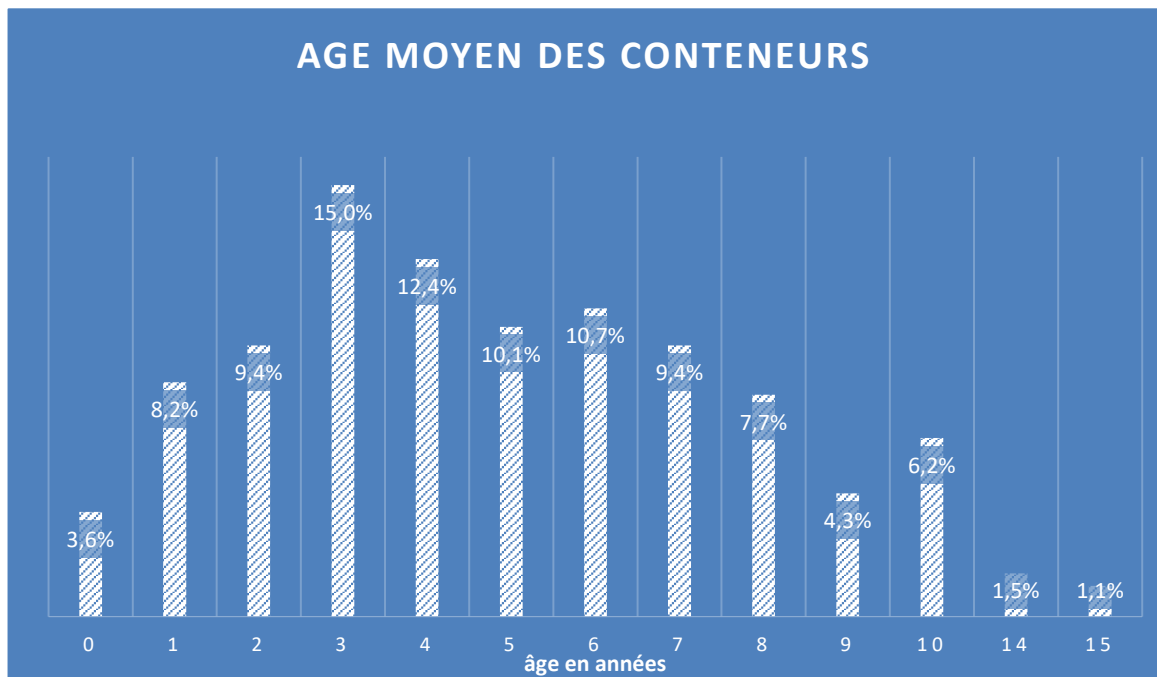
E = conteneur enterré

3.3 – VETUSTE DU PATRIMOINE DECHETS

En 2023, l'âge moyen du parc de conteneurs, tous flux et type confondu est de **5,04 années**, ce qui correspond à un parc relativement jeune.

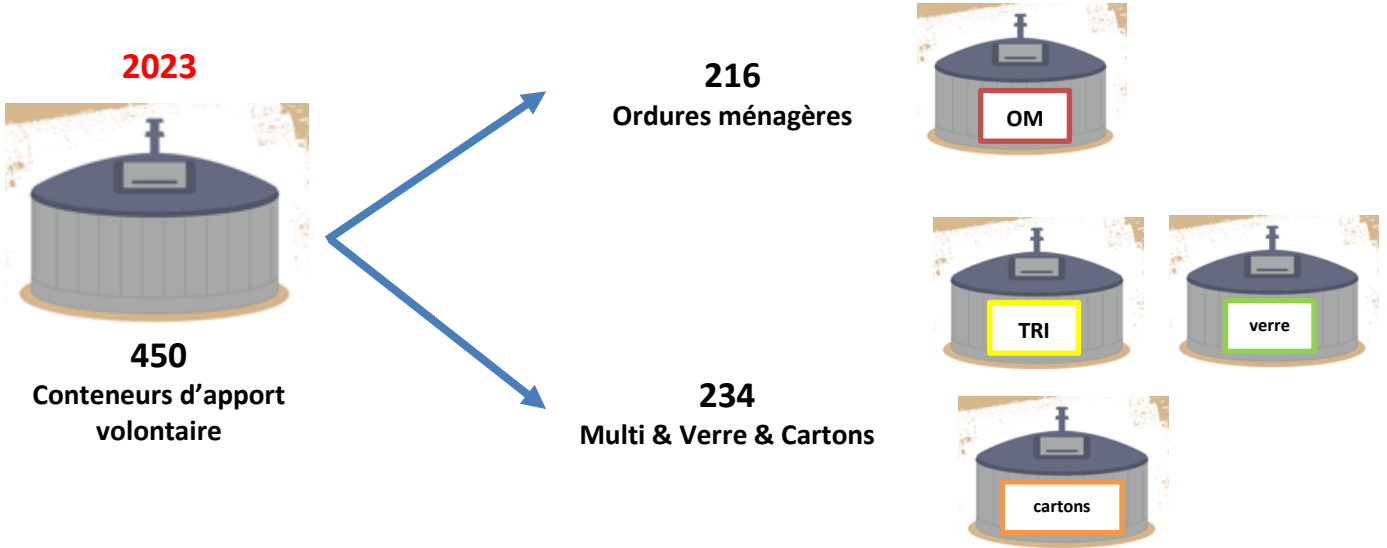
40 conteneurs ont plus de 10 ans soit **8.5 % du parc**.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des conteneurs selon le nombre d'années de fonctionnement.

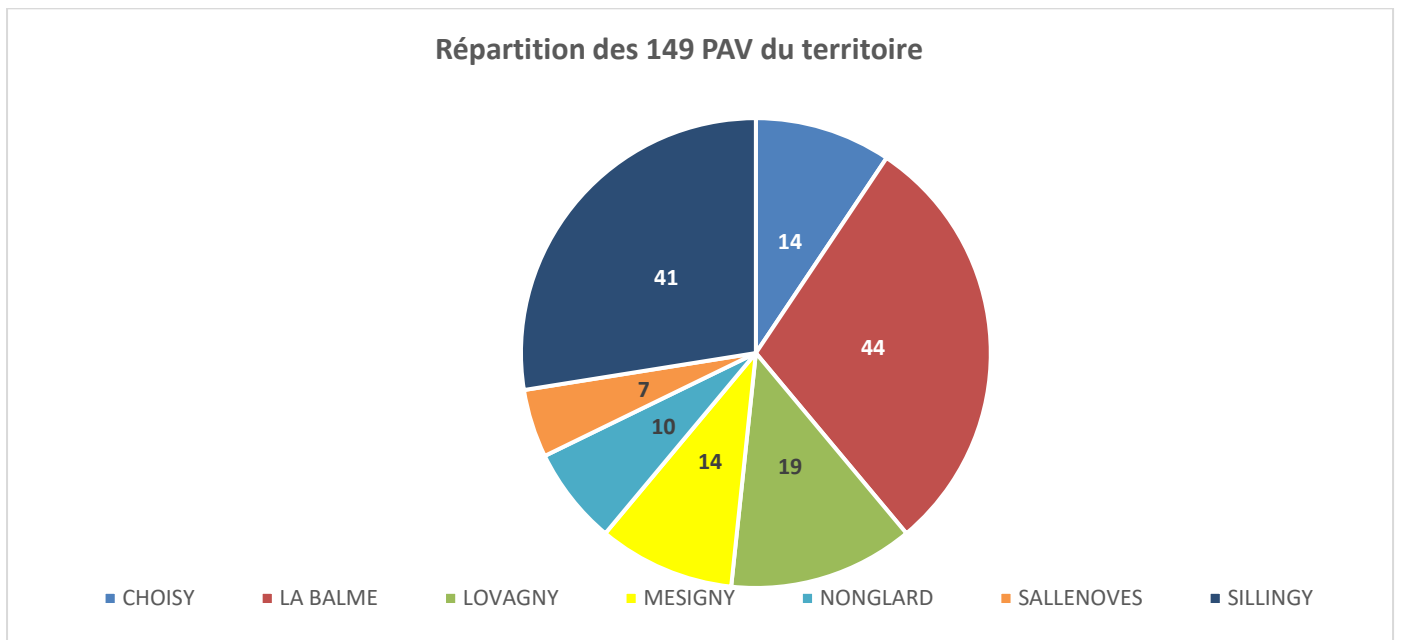


3.4 - SYNTHESE DU PATRIMOINE DE COLLECTE

Le **patrimoine total** au 31/12/2023 est ainsi constitué de :



Ces 450 conteneurs sont répartis sur le territoire en **149 plateformes de collecte**.
 La répartition communale est la suivante :



3.5 – COLLECTE DU TEXTILE

Une collecte des textiles (textile, linge de maison, chaussures) est en place depuis mai 2014 en partenariat avec l'Association LA FIBRE SAVOYARDE.

13 bornes de collecte du textile sont présentes sur le territoire. Ces contenants sont mis à disposition et entretenus par le prestataire.

4. LES VOLUMES COLLECTES

4.1-ORDURES MENAGERES

En 2023, **3 563 tonnes d'ordures ménagères** ont été collecté.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes OM collectées en PAP	3398	3350	3278	3152	2863	2612	2 284	1 948	1 588	1 283
Tonnes OM collectées en AV	89	138	229	408	734	926	1 342	1 659	1 986	2 280
Total (refus de tri non compris)	3 487	3 488	3 507	3 560	3 597	3 538	3 626	3 607	3 575	3 563
Population	14 274	14 585	14 795	15 251	15 352	15 661	15 750	15 918	16 057	16 193
Ratio/kg/hab/an	244	239	237	233	234	226	230	226	223	220

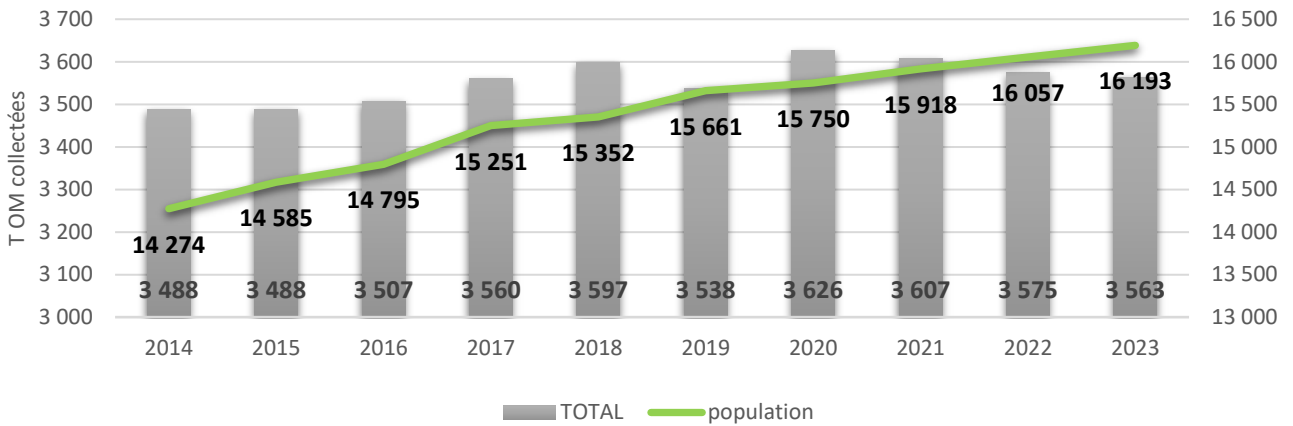
Les tonnages d'ordures ménagères collectés ont diminué **de - 0.32 %** en 2023 par rapport à 2022, alors que la population a progressé de **+ 0.85 %** sur la même période.

Il s'agit surtout de la 3^{ème} année consécutive de baisse des tonnages collectés en ordures ménagères.

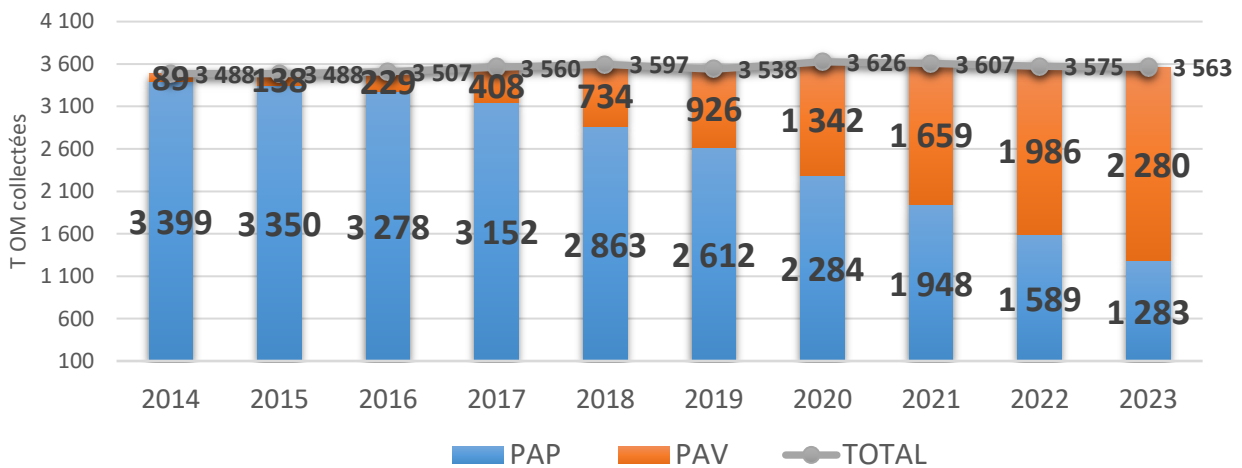
Ainsi le ratio de déchets non recyclables produit par habitant s'élève à **220 kg / an et par habitant**, niveau le plus bas de ces 7 dernières.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages au global ainsi que la part des tonnages collectés en PAP et AV.

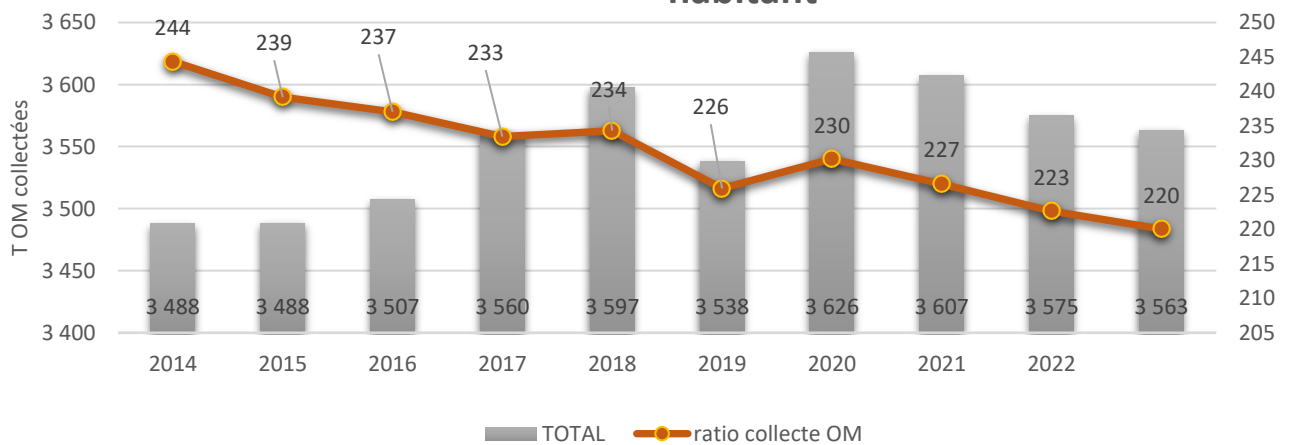
Evolution des tonnages OM collectés et population



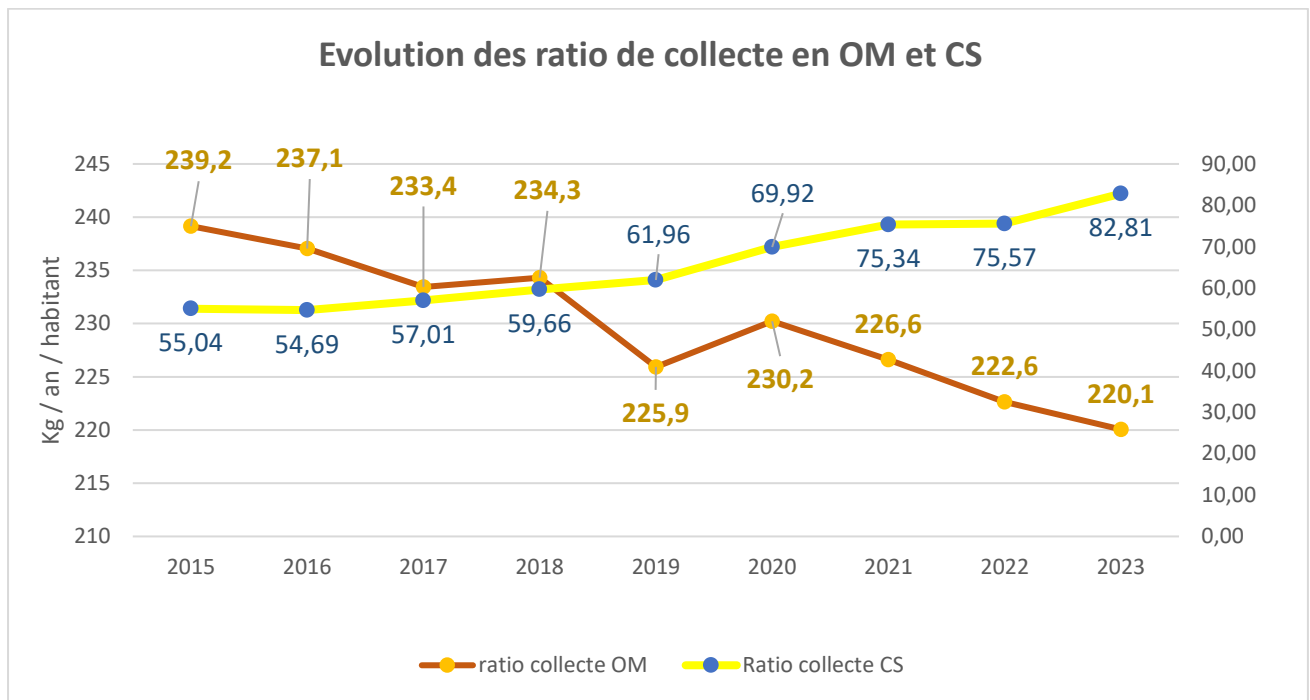
Evolution des tonnages OM collectés par mode de collecte



Evolution du tonnage d'OM collecté et du ratio de collecte / habitant



Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du ratio de collecte des OM et de CS par habitant.



Malgré une légère hausse en 2020, la tendance est à la baisse. Ainsi, la production d'ordures ménagères par habitant a diminué de 7.9 % sur la période 2015 /2023, soit -19,1 kg / an / habitant.

4.2-DECHETS COLLECTES EN COLLECTES SELECTIVES

En 2023, **1 341 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées sur le territoire de la CCFU, soit 10,5 % de plus que l'année précédente.

Ces tonnages se répartissent de la manière suivante :

NB : la collecte des cartons en AV n'est pas représentée car elle a débuté au 21/12/2020.

COLLECTE SELECTIVE	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023
Emballages ménagers	125.06	152.56	186.22	192.6	234	252	287	513
Journaux magazines	211.57	209.46	207.06	201.7	191	177	141	
Verre	472.48	507.42	522.65	549.1	654	675	685	674
Cartons TOTAL	0	0	0	27	22	95	101	154
TOTAL	809	869	916	970	1 101	1 199	1 213	1 341

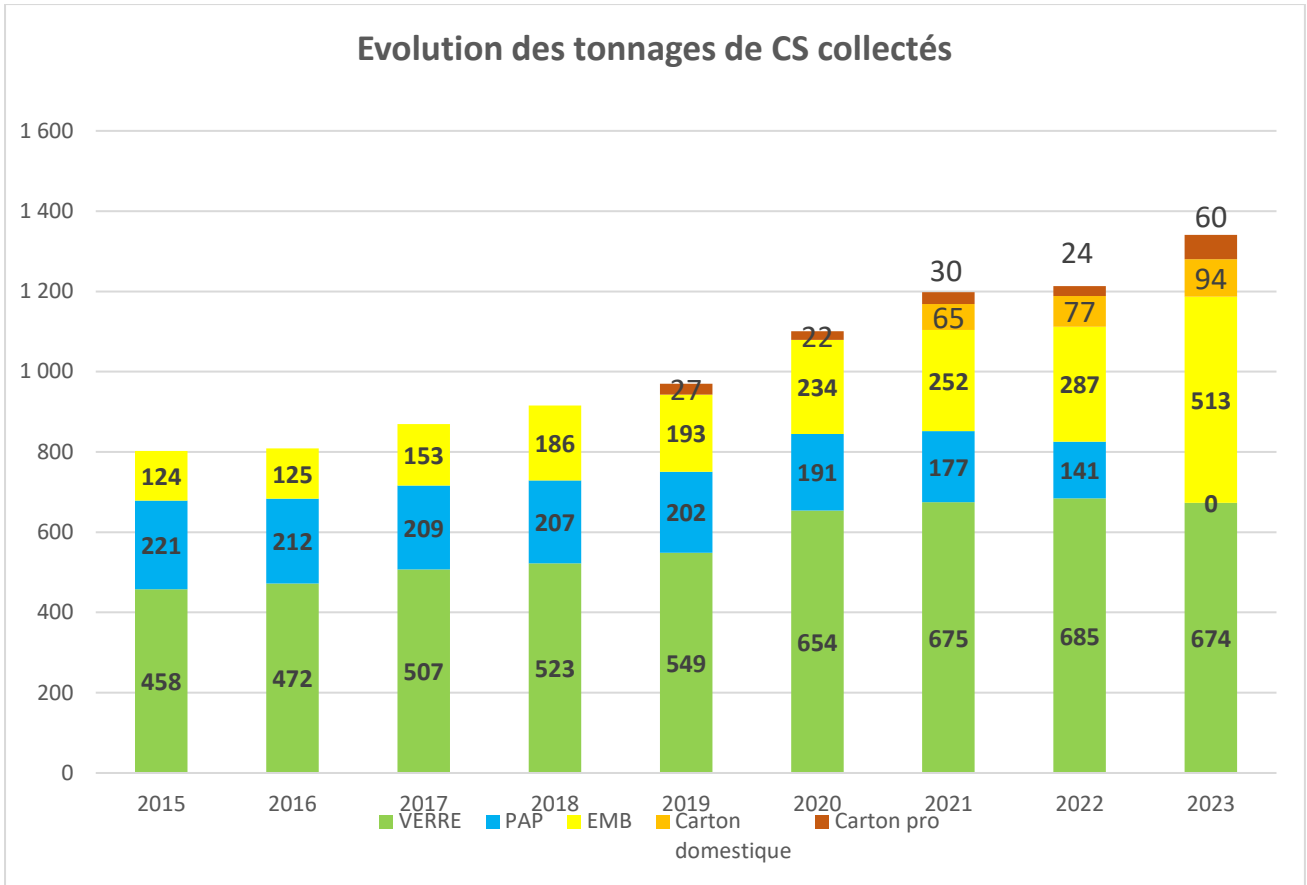
Répartition des tonnages de carton collectés :

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023
Cartons Professionnels	0	0	0	27	22	30	24	60
Cartons Particuliers	0	0	0	0	0	65	77	94

La collecte des cartons en apport volontaire pour les particuliers a débuté en 2021.

En avril 2023, une collecte spécifique des cartons en bacs roulants pour les professionnels a été mise en place. Cette collecte est effectuée toutes les semaines le mardi matin par l'entreprise SUEZ titulaire de ce marché. Le vidage s'effectue au centre de tri de Chêne en Semine.

Ce sont ainsi **39 tonnes** de carton qui ont été collectées en 9 mois chez les professionnels, soit en moyenne 1 tonne par semaine.



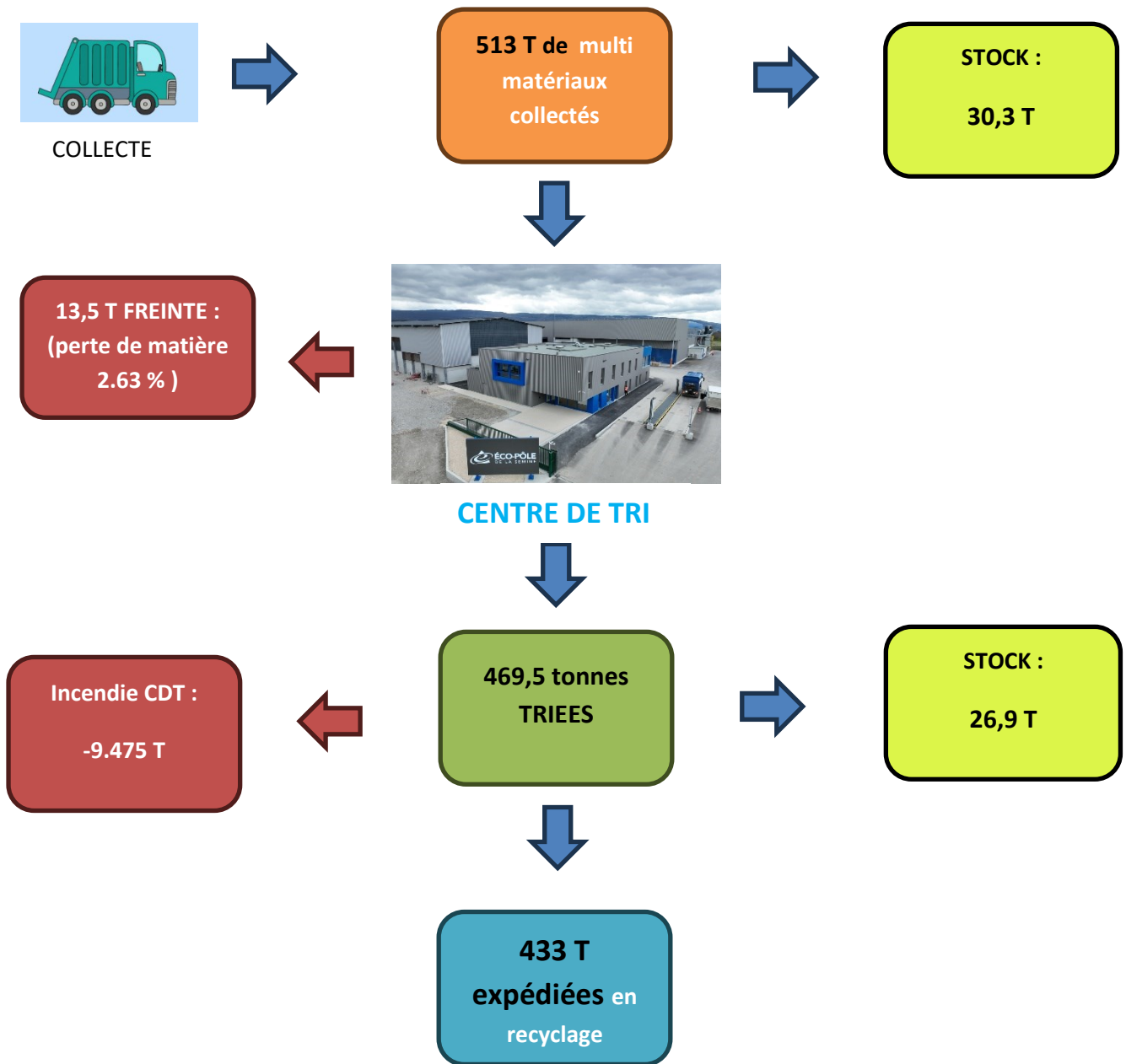
Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des ratios de collecte sélectifs par habitants :

Evolution annuelle du ratio de collecte sélective / habitant									
En kg / an / habitant									
TRI SELECTIF COLLECTÉ	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emballages ménagers	8,5	8,5	10,0	12,1	12,3	14,8	15,8	17,8	31,7
Journaux magazines	15,1	14,3	13,7	13,5	12,9	12,1	11,09	8,75	
Emb + papier	23,6	22,8	23,7	25,6	25,2	26,9	26,9	26,6	
Verre	31,4	31,9	33,3	34	35	41,5	42,4	42,6	41,6
Carton dom	/	/	/	/	/	/	4,08	4,78	5,78

**Le flux verre progresse au rythme des évolutions de population.
 L'extension des consignes de tri et le passage en flux multi matériaux mis en place au 1^{er} janvier 2023 ont permis de dynamiser les performances de tri. Le ratio de collecte par habitant est ainsi passé de 26,6 en 2022 à 31,7 kg/an/ habitant en 2023 soit une croissance de 19,2 %**

4.3-LE TRI DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Année 2023, Flux MULTIMATERIAUX



Refus de tri : 59,87 tonnes soit 13%.

4.4-VALORISATION DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le tableau ci-dessous illustre les quantités de matière expédiées en filière de recyclage.

MATERIAUX TRIÉS et EXPÉDIÉS CHEZ LES REPRENEURS POUR RECYCLAGE		Tonnage 2023	Recettes €
	Acier	14,791	2 486,31
	Aluminium	3,994	2 592,88
	Carton, cartonnets, papiers d'emballage	134,611	7 294,48
	Briques alimentaires (PCC)	9,043	74,50
	Matière Plastique, PET,...	73,301	9 202,35
	Papier 1.11	100,646	8 375,00
	PCM trié	22,603	567,62
	Mix fibreux	10,225	159,05
	Refus de tri	63,914	0
	Nb de tonnes valorisées Emballages ménagers	433,128	30 752,19 €
VERRE	Nb de tonnes valorisées verre	663,2	15 851,55 €
CARTONS	Nb de tonnes de CARTON valorisé	169.93	12 004.61 €
TOTAL		1 266.26 Tonnes	58 608,35 €

Détail des prestataires de collectes et des destinations par type de déchet recyclable :

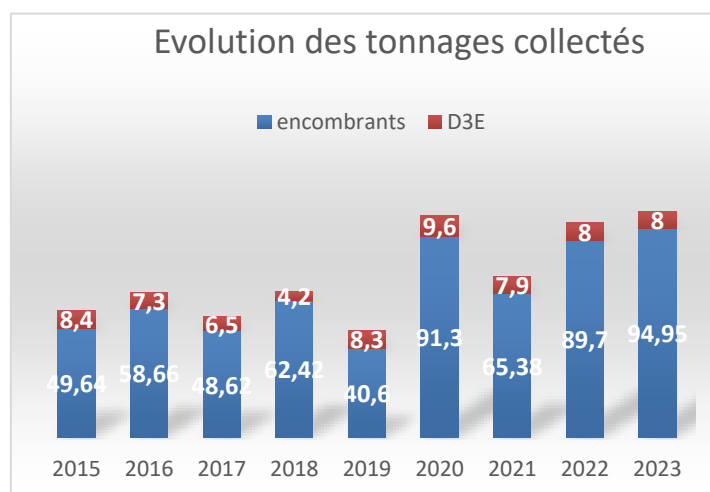
MATERIAU	COLLECTEUR	Repreneur CCFU	type de contrat
VERRE	TRIGENIUM	OI MANUFACTURING	filière
Papier 1.11	EXCOFFIER	EXCOFFIER - NORSK	fédération
Carton d'emballages ménagers 1.04 5.02		EXCOFFIER	fédération
PCNC 1.05		EXCOFFIER	fédération
Papier 1.02		EXCOFFIER	fédération
PCC		REVIPAC	filière
ACIER et petits aciers CS		ARCELOR	filière
ALU CS		AFFIMET	filière
Petits alus CS		PYRAL	filière
Standard 5 - PE-PP Films		CITEO	reprise titulaire
Standard 5 - flux dev (PET foncé - barquettes PET - PS)		CITEO	reprise titulaire
Standard 4 - PET Q9		VALORPLAST	filière

4.5-LES ENCOMBRANTS & D3E

En 2023, la collecte des encombrants et D3E a eu lieu du **16 au 25 octobre**.

Ce sont **94,95 tonnes d'encombrants** et **8 tonnes de D3E** qui ont été collectées et traitées.

Tonnages d'encombrants et D3E collectés									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encombrants	49.64	58.66	48.62	62.40	40.6	91,3	65,38	89.7	94,95
D3E	8.4	7.3	6.5	4.2	8.3	9.6	7,9	8	8



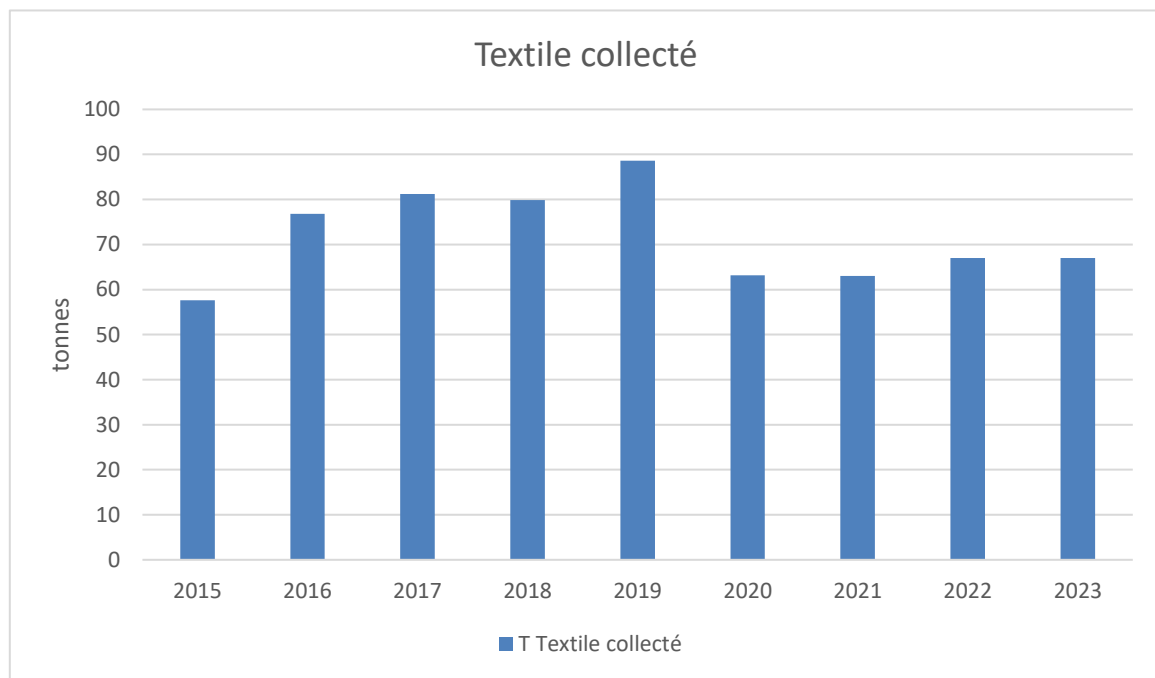
Les encombrants sont collectés lors d'une campagne journalière par an et par commune en porte à porte sauf pour les communes de Nonglard et Sallenôves où des bennes sont mises à disposition des usagers. Le prestataire de service titulaire du marché de collecte est l'entreprise Excoffier. Ces encombrants sont traités à Villy le Pelloux par l'entreprise Excoffier, titulaire du marché de traitement.

Les D3E sont collectés lors d'une campagne journalière par an et par commune en point de regroupement. Ils sont triés sur la plateforme d'Excoffier à Villy le Pelloux et envoyés sur les sites de traitement définis par l'éco-organisme Ecosystem. La collecte et le traitement sont pris en charge par l'éco-organisme.

4.6-LE TEXTILE

En 2023, **66,6 tonnes de textile** ont été collecté sur le territoire.

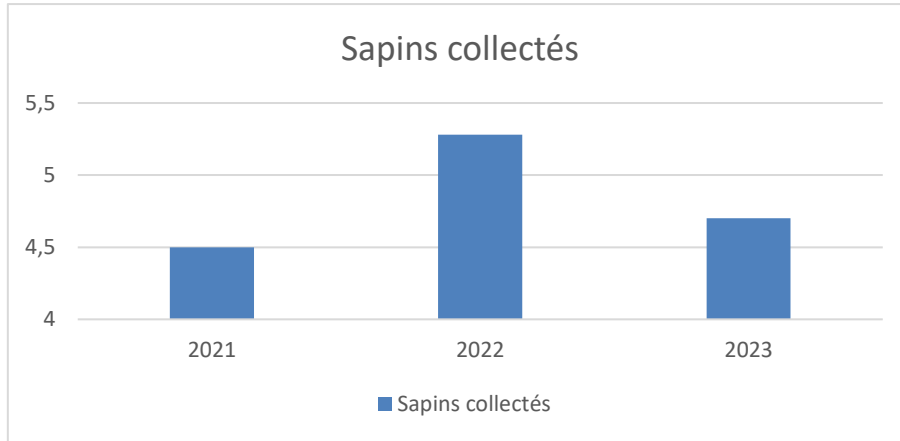
Tonnages de textile collectés									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Textile	57.6	76.8	81.2	79.9	88.6	63.2	63	67	67



La collecte est réalisée par l'entreprise d'insertion « La Fibre Savoyarde » basée à Saint Félix (73). Une fois collecté, le textile est trié et mis en balle dans leur entrepôt par des travailleurs en insertion. Les balles de textile ainsi confectionnées seront vendues sur les marchés du réemploi en France et à Madagascar. Une partie du textile est aussi orienté vers des usines de défibrage au Pakistan. Ce prestataire est agréé par l'éco-organisme national REFASHION.

4.7-SAPINS DE NOEL

En 2023, **5.28 tonnes de sapins** ont été ramassés lors des fêtes de fin d'année.



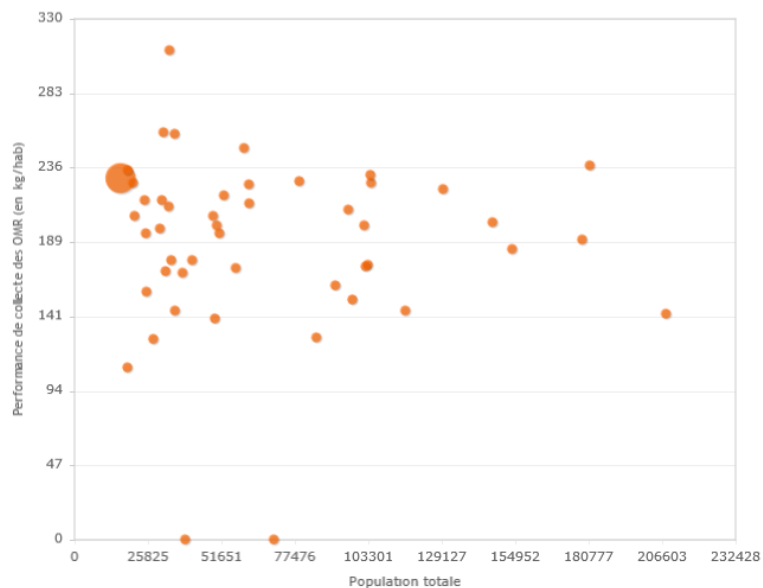
4.8-SYNTHESE - COMPARAISONS

Les graphiques ci-dessous illustrent le positionnement de la CCFU par rapport aux collectivités similaires et aux moyennes départementales, régionales, nationales et par typologie. Les graphiques sont issus de la base SINOE. La CCFU appartient à la typologie MIXTE à dominante urbaine. (cf annexe 2, définition des typologies)

Chaque point représente une collectivité de typologie similaire, la CCFU est le gros point orange.

LES ORDURES MENAGERES

Ratio de collecte des OMR pour la CCFU : **220 kg / hbts / an.**





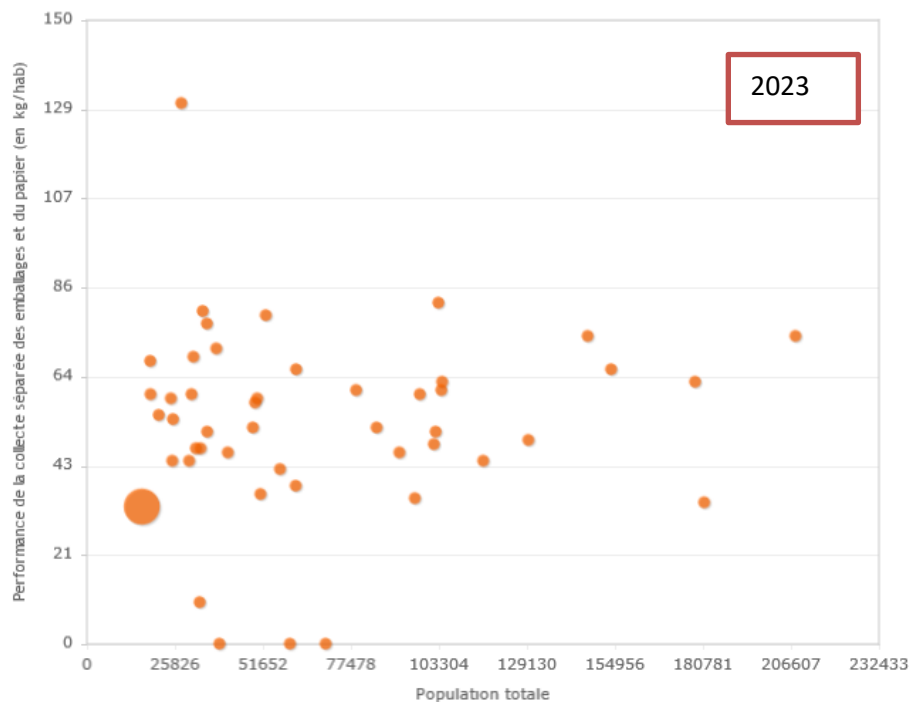
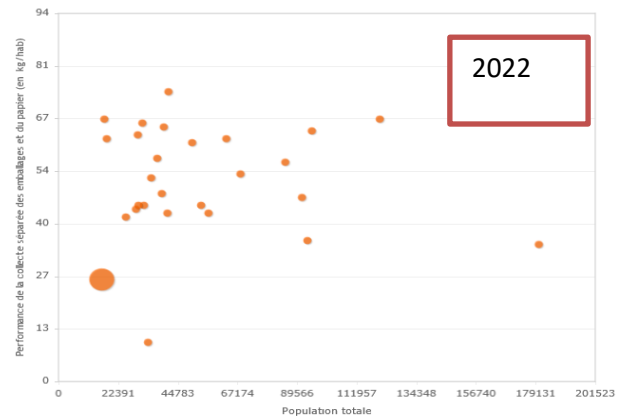
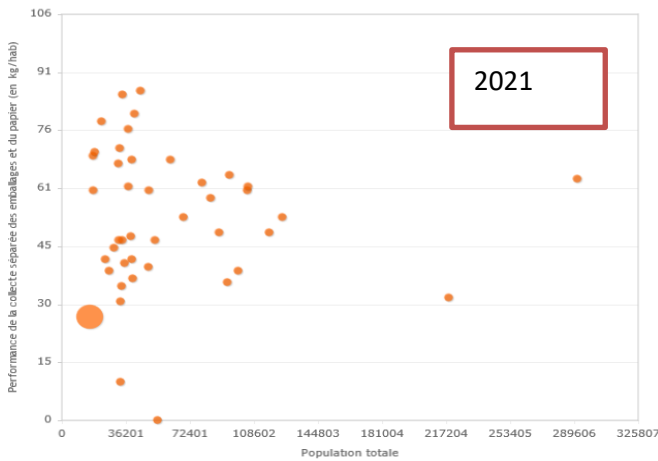
La performance de la CCFU sur la production d'OMR **s'améliore** (229 kg/hbts / an en 2021, 222 kg/hbts / an en 2022).

En comparaison, le ratio CCFU est meilleur que la moyenne régionale (228 kg/hbts) et que la typologie de territoire (238 kg/hbts). Il est nettement meilleur que les moyennes départementales (270 kg/hbts) et nationales (245 kg/hbts).

Le déploiement de la collecte en AV et l'augmentation du nombre de points de tri sont des facteurs favorisant cette performance.

LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

La performance de la CCFU pour les flux emballages et papier se rapproche de la moyenne de la typologie. Avec un ratio de collecte de **31,7 kg/habitant**, la CCFU dispose d'une marge de progression. Ce résultat est à nuancer car les cartons d'emballages font l'objet d'une collecte séparée et non comprise dans ce calcul. (+ 5,78 kg/an/hbts en 2023)

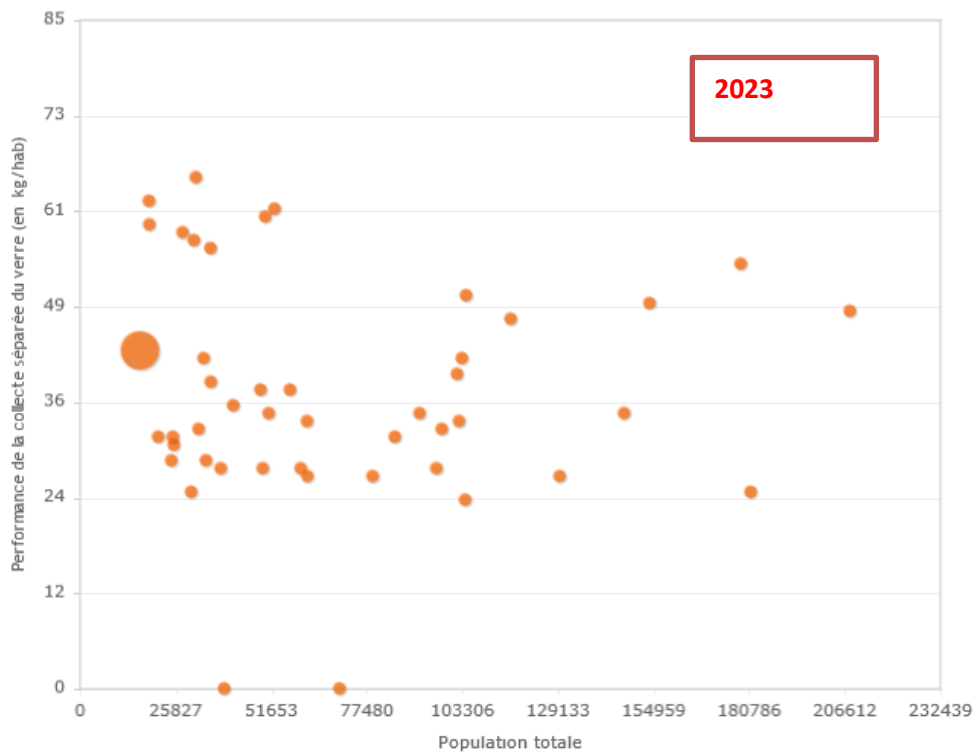
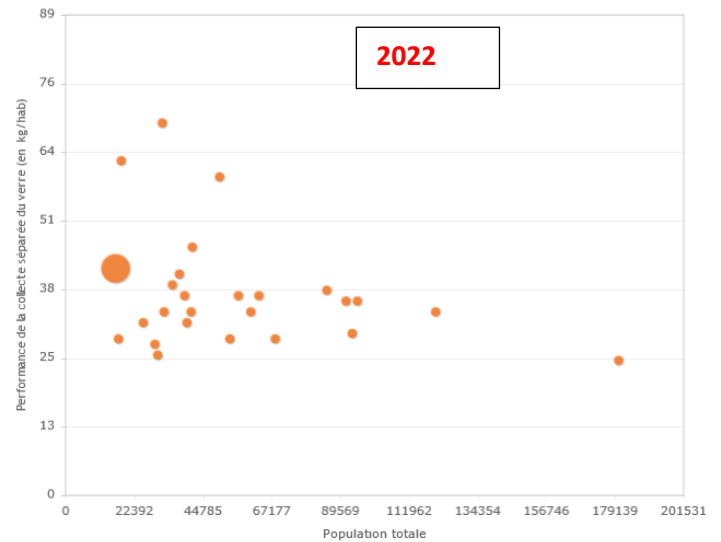
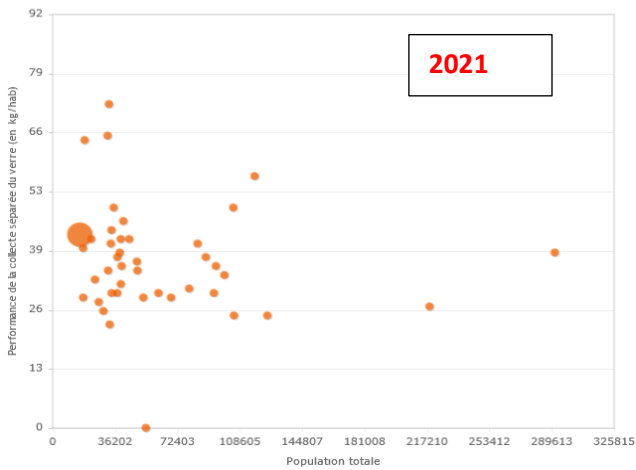




Les axes de travail sont les suivants :

- ✓ Accentuer les efforts de communication
- ✓ Poursuivre la densification du nombre de point de collecte sélectif
- ✓ Améliorer le schéma de collecte
- ✓ Passer en extension des consignes de tri

LE VERRE



Ratio de collecte en AV du verre de **42 kg/habitant**, performance bonne pour ce flux et stable dans le temps.

5. SYNTHESE COLLECTE ET PATRIMOINE

2023	Tonnages collectés	Nbr de containers	Nbr de levé / an	Poids moyen collecté par levée en kg
Multimatériaux	513	129	5 700	90 kg
Verre	673	87	824	816 kg
Ordures ménagères (PAV)	2280	216	10 170	224 kg
Cartons en PAV	93	18	1 082	90 kg

6. FREQUENCE DE RAMASSAGE

Ordures ménagères en PAP	Hebdomadaire à bi hebdomadaire
Ordures ménagères en AV	Hebdomadaire à bi hebdomadaire
Multimatériaux	Hebdomadaire
Verre	Tous les 15 jours en moyenne
Carton en colonne aérienne	2 fois / semaine
Carton en benne	Sur demande
Textile	Mensuelle

Certains secteurs de La Balme de Sillingy et de Sillingy sont collectés en C2 (2x /semaine)

7. SENSIBILISATION, COMMUNICATION, PREVENTION

Des animations de sensibilisation ont été proposées aux écoles maternelles et primaires :

La Balme de Sillingy :

Le Marais : 9 interventions – 222 enfants

Vincy : 6 interventions – 142 enfants

Mésigny : 4 interventions – 85 enfants
 Sillingy :
 Chef-Lieu : 10 interventions – 257 enfants

Soit un total de 35 interventions pour 837 enfants

7.1 - COMMUNICATION

Les nouvelles consignes de tri étant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023, il a été décidé de créer une nouvelle identité visuelle pour la communication globale à destination des habitants du territoire :

- Calendrier détaillant les nouvelles consignes de tri et rappelant toutes les autres consignes : compostage, déchetterie, cartons bruns, verre, DEEE, encombrants ...



- Règlette de tri
- Bâche autocollante à fixer sur les panneaux des aires de tri



- Changement de tous les autocollants des conteneurs de tri multi-matériaux, verre et ordures ménagères



- Création et distribution d'un auto-collant STOP-PUB



- Un dossier explicatif et détaillé a été rédigé dans le « Mag » de décembre 2022.

7.2 - PREVENTION – COMPOSTAGE

Le compostage est une action importante de la prévention des déchets. En effet, 30% du poids de nos poubelles peuvent être valorisés en compost.

Compostage individuel

Cette année, nous avons organisé 3 matinées compostage au printemps :

Sillingy, Choisy et Lovagny

Commune	Type de composteur		TOTAL
	bois	plastique	
CHOISY	7	2	9
LA BALME DE SILLINGY	19	14	33
LOVAGNY	13	4	17
MESIGNY	7	1	8
NONGLARD	0	3	3
SALLENOVES	5	4	9
SILLINGY	14	8	22
TOTAL	65	36	101

65 composteurs en bois et 36 composteurs en plastique recyclé, soit **101 composteurs individuels** ont été vendus en 2023.

Compostage partagé

4 nouveaux sites de compostage partagés ont été mis en place cette année :

- La Balme de Sillingy :
 - MFR La Cathie
 - Les Roseaux
 - Villa Ellea – Vincy
- Lovagny : Chemin de la Potion

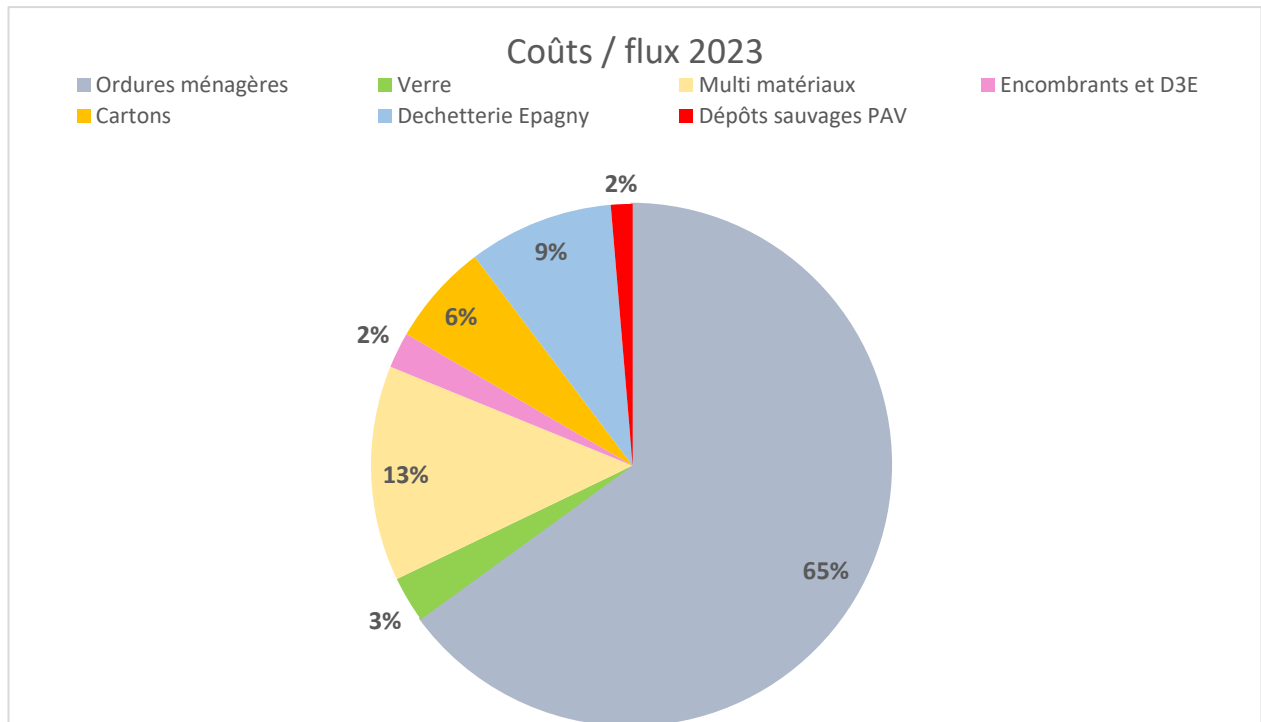
B. INDICATEURS FINANCIERS

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

11 -DETAIL DES COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR TYPE DE DECHETS -

Le tableau ci-dessous détaille les différents postes de dépenses liés à la collecte et au traitement des déchets.

Flux	Tonnage 2023	Coût en € / T HT	Total HT	Total TTC	Coût/hab /an
Collecte des OM en porte à porte	1 283,00	120,86 €	155 063,38 €	170 569,72 €	10,62 €
Collecte des OM en PAV	2 280,00	118,47 €	270 111,60 €	297 122,76 €	18,50 €
Traitement des OM (incinération)	3 563,00	171,00 €	609 273,00 €	670 200,30 €	41,74 €
Sous total flux OM			1 034 447,98 €	1 137 892,78 €	70,87 €
Collecte du verre	673,80	67,68 €	45 602,78 €	50 163,06 €	3,12 €
Collecte du multi matériaux	513,30	196,00 €	100 606,80 €	105 637,14 €	6,58 €
Traitement du multi matériaux	469,50	257,98 €	121 121,40 €	127 177,47 €	7,92 €
Traitement des refus de tri	86,451	171,00 €	14 783,12 €	16 261,43 €	1.01
Sous total flux Multi matériaux			236 511,32 €	249 076,04 €	15,34 €
Collecte des encombrants & D3E	103,02	154,74 €	15 941,62 €	16 738,71 €	1,04 €
Traitement des encombrants	94,95	221,38 €	21 020,03 €	22 071,03 €	1,37 €
Sous total encombrants & DEEE			36 961,66 €	38 809,74 €	2,42 €
Collecte des cartons Pro et Particuliers	153,80	683,90 €	105 184,49 €	110 443,71 €	6,88 €
Participation Déchetterie Epagny			156 927,00 €	156 927,00 €	9,77 €
Traitement des dépôts sauvages sur les PAV	77,41	252,43 €	19 540,95 €	23 449,13 €	1,46 €
		TOTAL	1 635 176,18 €	1 766 761,41 €	



Le traitement des ordures ménagères (collecte et traitement) est le poste le plus important qui représente à lui seul 65 % des dépenses.

12-RECETTES ISSUES DES VENTE DE MATIERES ET PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS

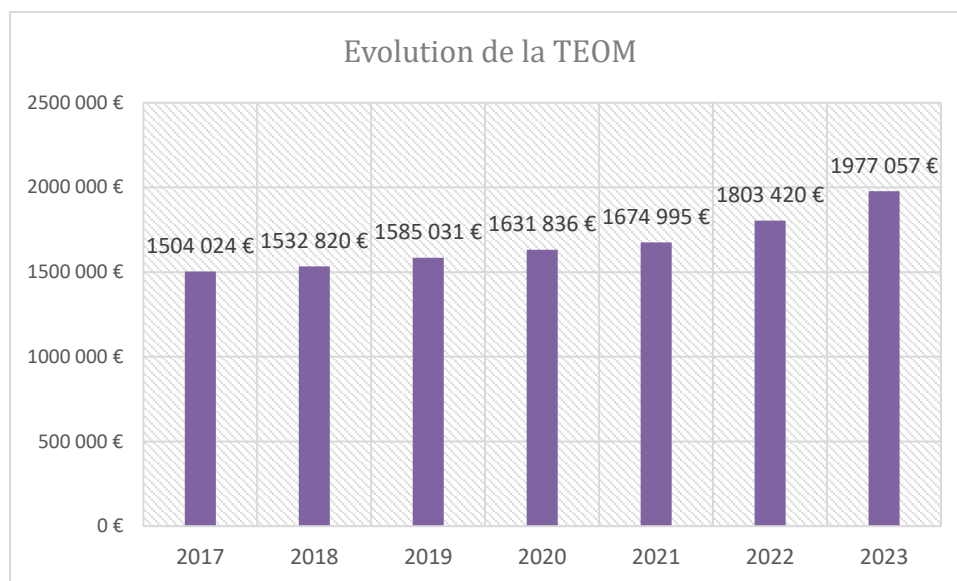
Vente des matières issus de la collecte sélective :

	<i>Tonnages vendus 2023</i>	<i>Recettes € TTC</i>
VERRE	663,2	15 851,55 €
PAPIER 1.11	71,146	8 375,00 €
Autres FIBREUX	138,791	8 095,65 €
CARTONS	169,928	12 004,61 €
ALU	4,348	2 592,88 €
ACIER	13,42	2 486,31 €
PLASTIQUES	45,655	9 202,35 €
Total	1106,488	58 608,35 €

Soutiens ADELPHÉ / CITEO sur les performances de tri : **124 140,14 €**

- Filière Emballage : **110 042,34 € TTC**
- Filière Papier : **12 097.80 €**

13-EVOLUTION DE LA TEOM



La TEOM reste la principale source de financement du service. Son montant représente 1 977 057 € en 2023 (+ 10 % / 2022).

Son taux est de 10,80 %, identique depuis 2022.

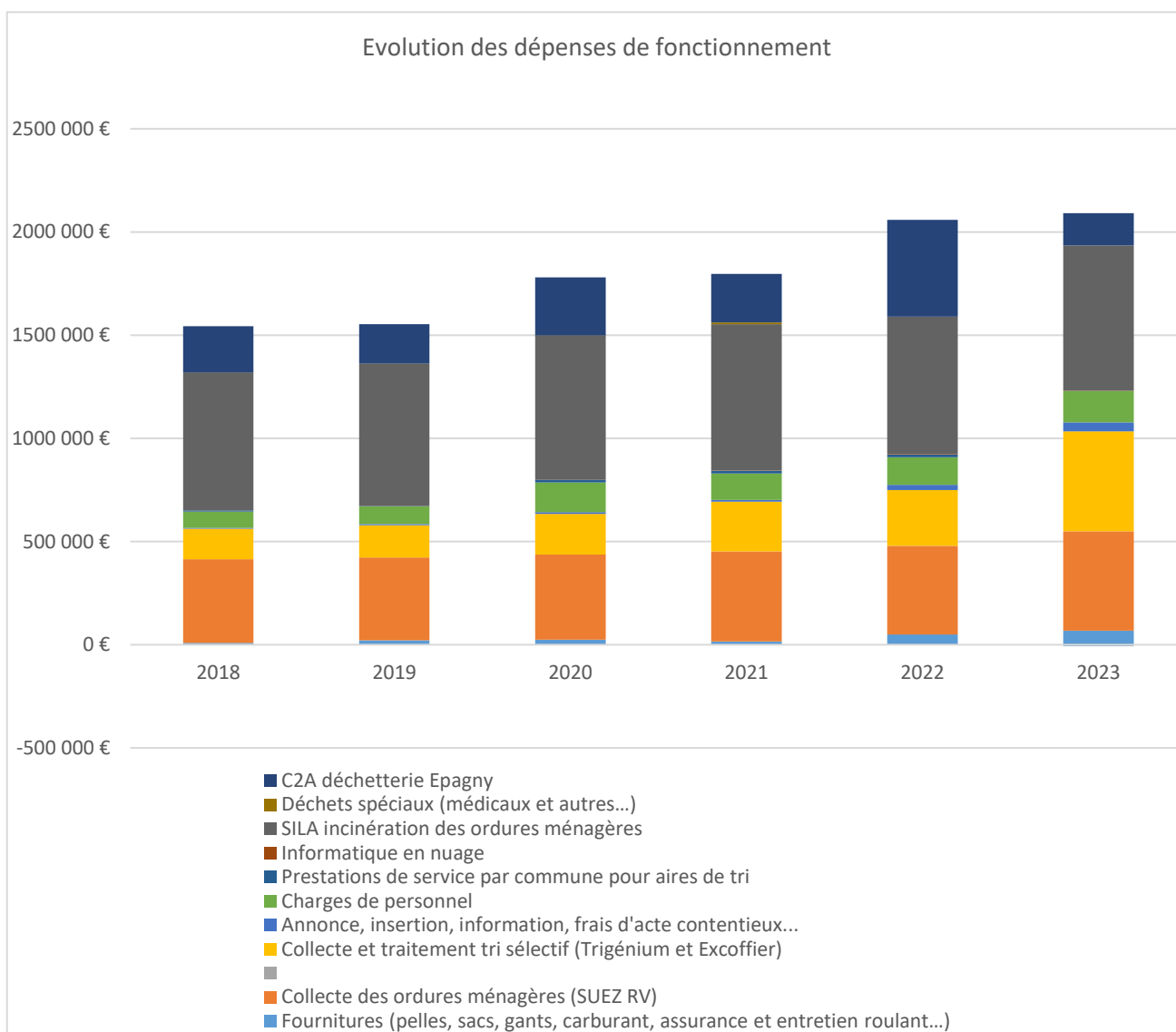
14-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
I) Dépenses						
Fournitures (pelles, sacs, gants, carburant, assurance et entretien roulant...)	22 011 €	24 077 €	15 515 €	49 343 €	68 543 €	39 %
Collecte des ordures ménagères (SUEZ)	400 281 €	412 177 €	436 082 €	429 841 €	480 677 €	12 %
Collecte et traitement tri sélectif (Trigénium et Excoffier)	156 999 €	197 285 €	242 044 €	270 760 €	485 109 €	79%
Annonce, insertion, information, frais d'acte contentieux...	4 699 €	8 991 €	7 395 €	25 222 €	43 571 €	73%
Charges de personnel	86 122 €	142 865 €	128 543 €	133 822 €	151 842 €	13%
Prestations de service par commune pour aires de tri	2 240 €	12 941 €	12 941 €	11 472 €	- 6 009 €	-152%
Informatique en nuage		0 €	1 117 €	2 804 €	1 323 €	-53%
SILA incinération des ordures ménagères	688 483 €	699 922 €	709 808 €	666 422 €	703 066 €	5%
Déchets spéciaux (médicaux et autres...)	298 €	331 €	8 213 €		0 €	0 %
C2A déchetterie Epagny	191 936 €	281 285 €	235 786 €	469 516 €	156 927 €	-67%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 553 069 €	1 779 875 €	1 797 446 €	2 059 203 €	2 085 049 €	1%
II) Recettes						
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 585 031 €	1 631 836 €	1 674 995 €	1 803 420 €	1 977 057 €	10%
Vente de verre	12 719 €	14 589 €	8 034 €	3 415 €	15 906 €	366%

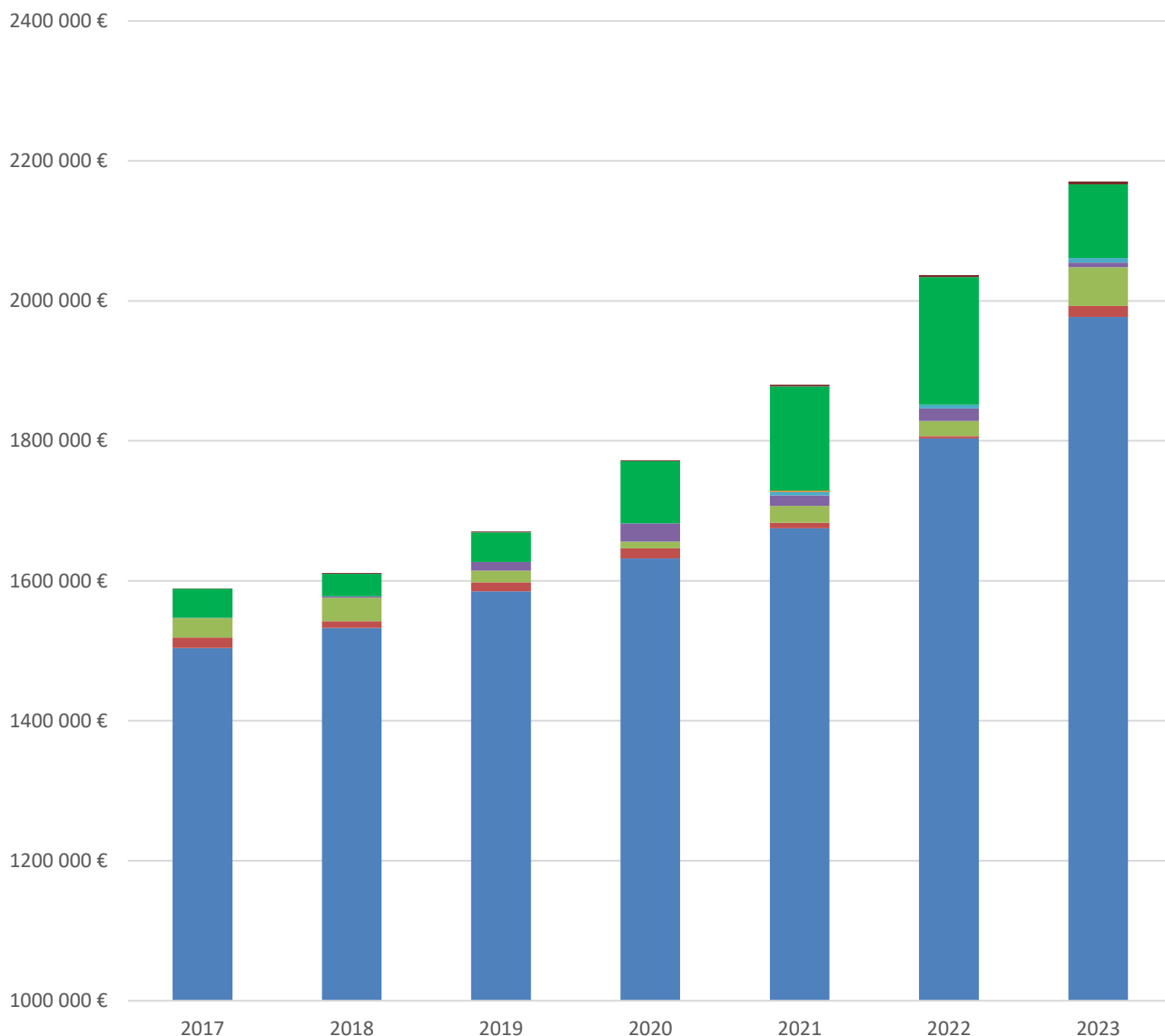


Vente acier, aluminium, plastique, papier, carton, emballage	16 895 €	9 695 €	23 979 €	21 620 €	55 014 €	154%
Remboursement sur rémunération personnel (assurance, mise à disposition)	12 211 €	26 092 €	15 274 €	17 804 €	6 895 €	-61%
Recette Commune membre		0 €	4 712 €	5 500 €	6 495 €	18%
Produits exceptionnels		0 €	1 806 €	0 €	0 €	
Soutien à la valorisation	42 323 €	88 906 €	149 180 €	182 090 €	105 150 €	-42%
Vente composteurs	1 240 €	1 260 €	2 360 €	3 181 €	4 242 €	33%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 670 419 €	1 772 378 €	1 880 339 €	2 037 029 €	2 170 759 €	7%
Résultat	117 350 €	-7 496 €	82 893 €	-22 174 €	85 710 €	

Le résultat net de la section de fonctionnement est positif et s'élève à + 85 710 euros.



Evolution des recettes de fonctionnement



- Vente composteurs
- Soutien à la valorisation
- Produits exceptionnels
- Recette Commune membre
- Remboursement sur rémunération personnel (assurance, mise à disposition)
- Vente acier, aluminium, plastique, papier, carton, emballage
- Vente de verre
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

2. SECTION D INVESTISSEMENT

21-BILAN COMPTABLE DU SERVICE – SECTION D' INVESTISSEMENT

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses						
Matériel	320 278 €	386 267 €	439 451 €	243 073 €	330 986 €	36%
Matériel de transport	0 €	0 €	28 941 €	0 €	0 €	0
Etude accompagnement implantation conteneurs	4 200 €	0 €	4 116 €	4 050 €	2 400 €	-41%
Projet déchetterie	0 €	2 203 €	54 695 €	42 649 €	33 320 €	-22%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	324 478 €	388 470 €	527 204 €	289 741 €	366 706 €	27%
II) Recettes						
FCTVA	55 769 €	40 702 €	92 202 €	44 751,00 €	44 673,00 €	-51%
Participations PAV	19 999 €	78 316 €	63 995 €	28 606,00 €	21 216,00 €	-55%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	75 768 €	119 018 €	156 196 €	73 358 €	65 889 €	-53%
Résultat	-248 710 €	-269 452 €	-371 007 €	-216 383 €	-300 817 €	38%

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2021
RESULTAT DE L'ANNEE	-131 360 €	-276 948 €	-288 114 €	-238 557 €	-215 107 €	-4%
Population INSEE de l'année	15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	
€/Habitants	-8,47	-17,66	-18,10	-14,86	-13,21	

Les dépenses d'investissement correspondent majoritairement à la fourniture et aux travaux d'installation des conteneurs à déchets

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_95-DE



Annexes

Annexe 1 : Détermination des typologies de collectivités

Typologie	Définition
URBAIN dense	La collectivité est classée 'URBAIN DENSE' si elle n'est pas 'Touristique ou commercial' ET si sa densité de logements > 200 logements/km2 OU si sa densité de logements > 35 logements/km2 et son taux d'habitat collectif > 45 % ET si la densité de logements > 1 800 logements/km2 bâti
URBAIN	La collectivité est classée 'URBAIN' si elle n'est pas 'Touristique ou commercial' ET si sa densité de logements > 200 logements/km2 OU si sa densité de logements > 35 logements/km2 et son taux d'habitat collectif > 45 % ET si la densité de logements <= 1 800 logements/km2 bâti
MIXTE	La collectivité est classée 'MIXTE' si elle n'est ni 'Touristique ou commercial', ni 'Urbain dense', ni 'Urbain', ni 'Rural'
MIXTE à dominante urbaine	La collectivité est classée 'MIXTE à dominante urbaine' si elle n'est ni 'Touristique ou commercial', ni 'Urbain dense', ni 'Urbain', ni 'Rural' ET si sa densité de logements > 80 logements/km2
MIXTE à dominante rurale	La collectivité est classée 'MIXTE à dominante rurale' si elle n'est ni 'Touristique ou commercial', ni 'Urbain dense', ni 'Urbain', ni 'Rural' ET si sa densité de logements <= 80 logements/km2
RURAL	La collectivité est classée 'RURAL' si elle n'est pas 'Touristique ou commercial' ET si sa densité de logements <= 35 logements/km2 et son taux d'habitat collectif <= 20 %
RURAL avec ville centre	La collectivité est classée 'RURAL avec ville centre' si elle n'est pas 'Touristique ou commercial' ET si sa densité de logements <= 35 logements/km2 et 10 % < taux d'habitat collectif <= 20 %
RURAL dispersé	La collectivité est classée 'RURAL dispersé' si elle n'est pas 'Touristique ou commercial' ET si sa densité de logements <= 35 logements/km2 et son taux d'habitat collectif <= 10 %
TOURISTIQUE ou COMMERCIAL	La collectivité est classée 'TOURISTIQUE et/ou COMMERCIAL' si elle remplit au moins l'un des 3 critères suivants : nombre de lits touristiques/hab > 1,5 OU taux de résidences secondaires > 50 % OU >= 10 commerces/1 000 hab
Très TOURISTIQUE	La collectivité est classée 'TRES TOURISTIQUE' si : nombre de lits touristiques/hab > 2,5
TOURISTIQUE urbain	La collectivité est classée 'TOURISTIQUE urbain' si : nombre de lits touristiques/hab <= 2,5 ET densité de logements > 100 logements/km2
Autre TOURISTIQUE	La collectivité est classée 'autre TOURISTIQUE' si : nombre de lits touristiques/hab < 2,5 ET densité de logements < 100 logements/km2
Non précisé	Typologie non précisée